

SUBVENTION 2022 « INTERNET PAR SATELLITE »

Manche Numérique met en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du département de la Manche, qui prévoit le déploiement de la fibre optique sur la totalité du territoire. Dans cette attente, et pour pouvoir offrir à tous un accès à Internet à Haut Débit, il est possible de bénéficier d'une subvention pour se connecter à Internet par satellite.

Cette subvention, destinée aux particuliers et aux professionnels, est financée conjointement par le Syndicat mixte Manche Numérique et par l'État, dans le cadre du dispositif Cohésion Numérique des Territoires. Elle est délivrée sous les conditions cumulatives suivantes, qui seront vérifiées par les services de Manche Numérique :

1. Le local pour lequel une connexion internet est souhaitée ne se trouve pas dans une zone où le réseau de fibre optique (FttH) est achevé ou programmé avant la fin de l'année 2022 (voir le programme de déploiement : <https://manchenerique.fr/la-fibre/deploiement/a-quand-la-fibre-chez-moi/>)
2. Le débit proposé par les opérateurs ADSL pour ce local est inférieur à 8 Mbit/s.
3. Le bénéficiaire n'a pas obtenu dans les 5 (cinq) dernières années de subvention pour l'accès à Internet par satellite.
4. Les équipements de connexion devront avoir reçu le label « Cohésion Numérique » (à vérifier sur le site internet de l'opérateur et sur le site : <https://www.amenagement-numerique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere>).

Sont uniquement pris en compte pour le calcul de la subvention les coûts d'acquisition des équipements réellement supportés par le particulier ou l'entreprise, ainsi que les frais d'installation afférents, déduction faite de toutes les offres promotionnelles des opérateurs ou autres subventions éligibles par ailleurs. Les éventuels frais de dossier et coûts des équipements optionnels associés (pour exemples : kit TV, routeur Wi-Fi...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la subvention.

Le montant de la subvention est plafonné à 300€ par foyer ou entreprise, avec une somme minimale de 100€ restant à la charge du demandeur. *Pour exemple : pour un coût total d'acquisition et d'installation des équipements de 280€, le montant de la subvention allouée par Manche Numérique serait de 180€.*

Pour constituer un dossier de demande de subvention, **après accord écrit préalable de Manche Numérique suite à la réception du présent formulaire**, le bénéficiaire devra impérativement fournir les pièces justificatives listées ci-dessous. Le formulaire, puis les pièces justificatives devront être envoyées à Manche Numérique par voie postale à l'adresse indiquée en bas du présent formulaire.

- Une copie de la facture acquittée d'acquisition des équipements de connexion, justifiant du label « Cohésion Numérique »,
- Le cas échéant, une copie de la facture acquittée d'installation des équipements de connexion,
- Une copie de la première facture du fournisseur d'accès internet, relative à l'abonnement mensuel au service d'accès à internet,
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture électricité, téléphone fixe, eau, gaz ; avis d'imposition ou de non-imposition, attestation ou facture d'assurance du logement), mentionnant le nom ou la raison sociale du demandeur,
- Un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P).



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (valable jusqu'au 31/12/2022)

Nom * : _____

Prénom * : _____

Pour les professionnels, raison sociale* et nom du contact sur site* : _____

Adresse * : _____

Complément d'adresse * : _____

Code postal * : _____ Coordonnées GPS : _____

Commune * : _____

Téléphone fixe * : _____ Téléphone mobile : _____

Email * : _____

(*) Mentions obligatoires. En cas d'absence de ligne téléphonique fixe, fournir les coordonnées GPS de l'habitation concernée.

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur qu'aucune demande effectuée auprès des différents fournisseurs d'accès à Internet ne permet à ce jour de bénéficier d'un débit de plus de 8 Mbit/s par une technologie filaire à l'adresse indiquée ci-dessus et ne pas avoir obtenu dans les 5 (cinq) dernières années de subvention pour l'accès à Internet par satellite. Je m'engage à fournir tout justificatif des aides perçues dans le cadre de l'installation de la technologie satellite. Je garantis l'exactitude des renseignements fournis et reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de la présente aide devront être immédiatement remboursées à Manche Numérique, sans qu'il lui soit nécessaire de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable. Manche Numérique se réserve par ailleurs le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : _____ le : _____

Signature : précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

CADRE RESERVE A MANCHE NUMERIQUE

Avis de Manche Numérique sur l'éligibilité à la subvention :

 Accordé Refusé > Motif :

Date :

Signature :

L'avis de Manche Numérique est valable trois (3) mois à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Le Syndicat Mixte Manche Numérique traite vos données dans le cadre des demandes de subventions. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de votre consentement à remplir le formulaire ci-dessus. Le traitement ne fait pas l'objet de prise de décision automatisée. Le formulaire prévoit par la mention (*), le recueil obligatoire des données nécessaires au traitement de votre demande. Les catégories de données traitées sont celles qui sont prévues au présent formulaire et notamment votre état civil et vos coordonnées. Dans le cadre de la gestion des subventions les données sont transmises à notre service comptable pour le versement du montant alloué via la Paierie Départementale. Les formulaires d'inscriptions sont conservés pendant 5 ans compter du versement de la subvention, les justificatifs comptables sont conservés pendant 10 ans à compter de cette même transaction.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de ces données. Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données - Par mail : vosdroits.dpo@manchenumerique.fr - Par courrier : Manche Numérique – Service DPO 235 rue Joseph Cugnot, 50000 SAINT-LO.

Si vous estimez que nous n'avons pas répondu convenablement, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL
Par courrier : CNIL - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - <http://www.cnil.fr/>